



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit</b>	Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)
<b>Autres appellations commerciales</b>	Bicarbonate de potassium, PK, PKP
<b>Description du produit</b>	Agent d'extinction d'incendie
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Badger Fire Protection
<b>Adresse</b>	944 Glenwood Station Lane, Suite 303 Charlottesville, VA 22901 É.-U.
<b>Numéro de téléphone</b>	(434) 964-3200
<b>Numéro Chemtrec</b>	(800) 424-9300
<b>(urgences seulement)</b>	(703) 527-3887 (international)
<b>Date de révision :</b>	9 février 2009
<b>Date de la FTSS :</b>	15 janvier 2007

Fiche de santé-sécurité conforme à la directive 2001/59/EC et à la norme de déclaration des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

#### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

##### Principaux dangers selon l'UE

Poudre non dangereuse

##### Voies de pénétration

Contact avec les yeux - Inhalation - Contact avec la peau

##### État carcinogène

Voir section 11 - Toxicité

##### Organes cibles

Appareil respiratoire - Peau - Yeux

##### Risque d'atteinte à la santé - yeux

Un bref contact peut causer une irritation.

##### Risque d'atteinte à la santé - peau

Un contact peut causer une légère irritation.

##### Risque d'atteinte à la santé - ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition probable.

##### Risque d'atteinte à la santé - inhalation

L'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Elle peut provoquer une toux passagère et l'essoufflement.

#### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du composant	N° CAS/codes	Concentration	Phrases R	Classification UE
Bicarbonate de potassium	298-14-6 EC n° 2060590	75 à 90 %	Aucune	Aucune
Carbonate de calcium	471-34-1 EC n° 2074399	5 à 15 %	Aucune	Aucune



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)

Mica 12001-26-2 2 à 6 % Aucune Aucune

#### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du composant	N° CAS/codes	Concentration	Phrases R	Classification UE
Argile	8031-18-3	1 à 5 %	Aucune	Aucune
Silice amorphe	7631-86-9	< 2 %	Aucune	Aucune
	N° CE 2315454			
Colorant	S.O.	< 1 %	Aucune	Aucune

#### 4. PREMIERS SOINS

##### Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

##### Peau

Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

##### Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

##### Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.

##### Avis à l'intention des médecins

Traiter en fonction des symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

##### Moyen d'extinction

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matériaux. Conserver les extincteurs sous pression et maintenir les environs au frais en pulvérisant de l'eau car les extincteurs pourraient se fissurer ou exploser à cause de la chaleur que dégage un incendie.

##### Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

Les contenants sous pression peuvent exploser à cause de la chaleur d'un incendie.

##### Équipement de protection pour la lutte contre les incendies

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Balayer ou passer un aspirateur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection approprié.

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer adéquatement les extincteurs sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou prévenir les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les extincteurs. Ne pas laisser tomber les extincteurs et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie de l'extincteur ou du contenant en plastique. Entreposer les extincteurs sous pression et



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)

les contenants en plastique à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

---

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

##### Normes sur l'exposition professionnelle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous.

##### Mica

**ACGIH (LTE)** : 3 mg/m<sup>3</sup> pondérée dans le temps, mesurée comme fraction inhalable de l'aérosol.

**OSHA (LEA)** : 20 mpppi<sup>3</sup>, < 1 % de silice cristallisée.

##### Carbonate de calcium

**OSHA (LEA)** : 15 mg/m<sup>3</sup> pondérée dans le temps, poussière totale.

5 mg/m<sup>3</sup> pondérée dans le temps, fraction respirable.

##### Limite de poussière nuisible

**OSHA (LEA)** : 50 mpppi<sup>3</sup> ou 15 mg/m<sup>3</sup> pondérée dans le temps, poussière totale.

15 mpppi<sup>3</sup> ou 5 mg/m<sup>3</sup> pondérée dans le temps, fraction respirable.

##### Mesures de sécurité intégrées

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est pulvérisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

##### Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est normalement nécessaire. Porter un masque antipoussières lorsque la teneur en poussières est élevée ou que la limite tolérable d'exposition est dépassée.

##### Protection des mains

Aucune protection n'est nécessaire lorsque le produit est utilisé dans un extincteur portatif. Porter des gants en cas d'irritation.

##### Protection des yeux

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

##### Protection du corps.

Porter des vêtements de travail normaux.

---

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

État physique	Poudre
Couleur	Pourpre
Odeur	Inodore
Densité relative	Non disponible
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	Sans objet
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Solubilité dans l'eau	Sans objet
Densité de vapeur (air = 1)	Plus lourd que l'air
Pression de vapeur	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

**Poudre chimique Purple K  
(agent d'extinction d'incendie)**

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Stabilité**

Stable en conditions normales.

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Conditions à éviter**

Chaleur, températures élevées, exposition à la lumière directe du soleil

**Matières à éviter**

Agents d'oxydation puissants, acides puissants, alliage NaK, NH<sub>4</sub>H<sub>2</sub>PO<sub>4</sub>

**Polymérisation dangereuse**

Sans objet

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone

---

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

**Toxicité aiguë**

Faible probabilité de toxicité aiguë.

**Toxicité chronique/cancérogénicité**

Ce produit ne devrait pas provoquer d'effets défavorables sur la santé à long terme.

Le carbonate de calcium, le mica et l'argile peuvent contenir de faibles quantités de quartz (silice cristallisée) comme impuretés. Une exposition prolongée à la poussière de silice cristallisée respirable à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle peut accroître le risque de contracter une maladie pulmonaire invalidante connue sous le nom de silicose. Le CIRC a constaté une cancérogénicité pulmonaire limitée de la silice cristallisée sur les humains.

**Génotoxicité**

Ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

**Toxicité pour la reproduction et la croissance**

Ce produit ne devrait provoquer aucun effet défavorable sur la reproduction.

---

### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

**Mobilité**

Aucune étude pertinente.

**Rémanence/caractère dégradable**

Aucune étude pertinente.

**Bioconcentration**

Aucune étude pertinente.

**Écotoxicité**

Aucune étude pertinente.

---

### 13. MISE AU REBUT

---

Mettre le produit au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas couper, perforer ou souder le contenant ni à proximité du contenant. Cette substance ne devrait causer aucun effet nuisible sur l'environnement.



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)

#### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

<b>Données DOT CFR 172.101</b>	Non réglementé
<b>Nom officiel d'expédition de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>Classe de l'ONU</b>	Aucune
<b>Numéro de l'ONU</b>	Aucune
<b>Groupe d'emballage de l'ONU</b>	Aucune

#### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

##### Données d'étiquetage de l'UE

La classification et l'étiquetage sont conformes aux directives 67/548/EEC et 99/45/EC de l'UE, y compris les amendements 2001/60/EC et 2006/8/EC.

##### Symbole de danger et indication de danger de l'UE

Cette substance n'est pas classée comme étant dangereuse.

##### Phrases R

Aucune

##### Phrases S

Aucune.

##### RÈGLEMENTS AMÉRICAINS (fédéraux, États) et LOIS INTERNATIONALES SUR L'ENREGISTREMENT DES PRODUITS CHIMIQUES

##### Liste TSCA

Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

##### Liste EINECS

La présence des ingrédients de ce produit n'a pas été vérifiée sur la liste de l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) ni sur la Liste européenne des nouvelles substances chimiques (ELINCS).

##### Listes LIS/LES (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) ou sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

##### Classification SIMDUT

D2B

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la FTSS contient tous les renseignements obligatoires en vertu de ce règlement.

##### Loi Right To Know du Massachusetts

L'inclusion de chacun des composants a été vérifiée sur la liste des substances du Massachusetts (MSL). Les composants présents en concentration minimale ou plus s'établissent comme suit : mica (12001-26-2) 1 à 4 %, silice amorphe (7631-86-9) 0,2 à 1 %, carbonate de calcium (471-34-1) 5 à 15 %.

##### Loi Right To Know de la Pennsylvanie

Cette substance contient les produits chimiques suivants qui figurent sur la liste des substances



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie)

dangereuses de la Pennsylvanie : mica (12001-26-2) 1 à 4 %, silice amorphe (7631-86-9) 0,2 à 1 %, carbonate de calcium (471-34-1) 5 à 15 %.

---

#### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

##### **Loi Right To Know du New Jersey**

Cette substance contient les produits chimiques suivants qui figurent sur la liste des substances Right To Know du New Jersey : mica (12001-26-2) 1 à 4 %, silice amorphe (7631-86-9) 0,2 à 1 %.

##### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucune matière que l'État de la Californie a déterminée comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

##### **SARA Title III, section 302 (EHS)**

Ce produit ne contient aucun agent chimique soumis à la section 302 du programme SARA Title III.

##### **SARA Title III, section 304**

Ce produit ne contient aucun agent chimique soumis à la section 304 du programme SARA Title III.

##### **SARA Title III, section 311/312 Catégorisation**

Danger immédiat (aigu) pour la santé

##### **SARA Title III, section 313**

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

---

#### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

##### **Classifications NFPA**

Santé - 1

Inflammabilité - 0

Réactivité - 0

Dangers spéciaux - Aucun

##### **Classifications HMIS**

Santé - 1

Inflammabilité - 0

Réactivité - 0

Protection personnelle - Voir section 8

##### **Abréviations**

S.O. : Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible

N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

LTE : Limite tolérable d'exposition

LEA : Limite d'exposition admissible

LECT : Limite d'exposition à court terme

NTP : National Toxicology Program

CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer

R : Risque

S : Sécurité

**Préparé par :** EnviroNet LLC.

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Toutefois, aucune représentation, aucune garantie ni aucun engagement ne sont faits quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun et à l'intégralité de ces renseignements pour un usage donné. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité en cas de blessure ou de dommage découlant de l'utilisation, de la



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

**Poudre chimique Purple K  
(agent d'extinction d'incendie)**

manutention ou du contact avec ce produit.

---